

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
48  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
1  
Conseillers représentés :  
7  
Total votants :  
56

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 2 novembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 novembre 2017 à 18h30, Salle des Fêtes, rue du 11 novembre, 63250 CELLES SUR DUROLLE.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Marc DELPOSEN à Christiane SAMSON  
Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Martine MUNOZ à Nicole GIRY  
Hélène BOUDON à Stéphane RODIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Thomas BARNERIAS  
Paul PERRIN  
Françoise SCHULZ

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes :** Arlette RELIER

**Secrétaire de séance :** Benoit GENEIX

**Modification du tableau des emplois : création de 15 emplois permanents  
DÉLIBÉRATION N° 20171109-07**

***Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président***

Le rapporteur rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

**Considérant** que les besoins des services nécessitent la création d'emplois permanents aux grades de :

- 1 poste de Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe, temps complet
- 7 postes d'Adjoints Techniques Principaux 2<sup>ème</sup> Classe, temps complet
- 3 postes d'Adjoints Techniques Territoriaux, temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation, temps complet
- 1 emploi au cadre d'emplois des Attachés territoriaux
- 1 emploi au cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux
- 1 emploi au cadre d'emplois des Adjoints administratifs

Le rapporteur propose à l'assemblée :

- La création de 12 emplois permanents comme énoncé ci-dessus, à temps complet, à compter du 01 janvier 2018, et de 3 emplois permanents à compter du 01 décembre 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de créer au tableau des effectifs, 12 emplois permanents à temps complet, à compter du 01 janvier 2018, au grade de :

- 1 Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe
- 7 Adjoints Techniques Principaux 2<sup>ème</sup> Classe
- 3 Adjoints Techniques Territoriaux
- 1 Adjoint d'Animation

Et de 3 emplois permanents, à temps complet, à compter du 01 décembre 2017 dans les cadres d'emplois suivants :

- 1 emploi au cadre d'emplois des Attachés territoriaux
- 1 emploi au cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux
- 1 emploi au cadre d'emplois des Adjoints administratifs

- **Dit** que les crédits nécessaires aux rémunérations seront inscrits aux budgets principal et annexe concernés, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

TOTAL VOTANTS : 56 = Conseillers Présents : 48 + Représentés : 8 ... Non-participation  
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 56 = Pour : 56 Contre : ...  
Abstention : ...

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon